



**MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION FEDERALE  
RELATIVE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS  
DESTINES A LA PRATIQUE DU VOLLEY-BALL**

\* \* \*

**NOTICE D'IMPACT**

**Prévue aux articles R.142-20-21,22 & 25  
du Code du Sport  
et par l'arrêté du 7 Mars 2007**

*Mise à jour le 3 Mai 2011*

**Notice d'Impact**  
**Prévue aux articles R.142-20, 21, 22 & 25 du Code du Sport**  
**et par l'arrêté du 7 mars 2007**

---

**1 . Fédération : Fédération Française de Volley-Ball**

Discipline : Volley-ball en salle

**2 . Description du projet de règlement par niveau de classement fédéral des équipements sportifs.**

- 2. 1 : → se rapporter au tableau annexe 1

2. 2 : règlement en vigueur avant modifications conformément à l'article 12-1 du décret n° 2001-252 susvisé.

→ se rapporter à l'annexe 2 ( règlement antérieur )

2. 3 : règlement en vigueur après modification

Les modifications essentielles portent

*2-3-1 sur les tracés au sol, avec l'addition :*

- de la délimitation des zones d'échauffement ( carrés de 3 x 3 m ) dans les angles des salles ( coté des bancs de joueurs )
- d'un tracé pointillé prolongeant à l'extérieur de l'espace de jeu, la ligne d'attaque, dite « des 3 mètres »
- d'un tracé pointillé, de même nature que le précédent, limitant les déplacements de l'entraîneur aux abords du terrain

Ces modifications ne concernent que des tracés et ne créent aucune surface supplémentaire

*2-3-2 sur les capacités informatives des tableaux d'affichage*

- progressivité des indications disponibles en fonction du niveau de compétition ( résultats des sets antérieurs, nom des équipes, nombre de changements de joueurs )

*2-3-3 sur les podiums d'arbitre*

- Les podiums d'arbitres sont exigés à tous les niveaux de pratique . Ils ne sont pas définis spécifiquement dans les règlements. Ils doivent être stables et ne pas constituer un danger pour les pratiquants. Aux niveaux national et international, il est seulement fait état d'une capacité de réglage de la hauteur de la plate-forme, de telle façon que les yeux de l'arbitre se situent environ à 50 cm au dessus de la bande supérieure du filet .

- 
-

### 3. Correspondance des niveaux de compétition avec les niveaux de classement des équipements

SALLES MULTISPORTS						
	<i>Départementale</i>	<i>Régionale</i>	<i>Inter-Régionale</i>	<i>Nationale</i>	<i>Européenne</i>	<i>Mondiale</i>
Niveaux de pratique	Départemental H & F	Régional H & F	National . 1 – 2 – 3 H & F	Pro.A &.B. M Pro.A.F Coupes d'Europe	Championnat d'Europe Finale Coupe d'Europe	Champt du Monde Jeux Olympiques

### 4. Justification du bien-fondé des modifications envisagées

La présente notice d'impact prend en compte les règles de volley-ball, approuvées par le 31eme Congrès de la Fédération Internationale, à mettre en application à l'occasion de toutes les compétitions débutant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de même qu'à toutes celles se terminant au cours de cette même année

#### ❖ *Justification technique sportive*

- Zones d'échauffement : elles sont destinées à matérialiser la distinction entre les joueurs participant, à un instant donné, à l'action sur le court et les remplaçants en attente d'intervention
- Prolongements de la ligne d'attaque : ils permettent au corps arbitral de mieux apprécier la zone d'appel des attaquants dont la course d'élan peut les amener à sortir de l'espace de jeu.
- Ligne de restriction des entraîneurs : elle délimite la zone d'évolution de l'entraîneur pour empêcher une proximité immédiate avec l'espace de jeu.
- Tableaux d'affichage : meilleure information des compétiteurs et des entraîneurs
- Podiums d'arbitre : contribution à une meilleure qualité de l'arbitrage

#### ❖ *Justification réglementaire*

- Aucune innovation au titre de la discipline « volley-ball »
- Mise en application des mesures réglementaires relatives aux contrôles anti-dopage

#### ❖ *Justification normative*

- Référence des normes :
  - nature du sol support : NF P 90-202
  - revêtement de sol : NF EN 14-904
  - éclairage : NF EN 12-993
  - poteaux et filets : NF EN 1271

## 5. Evaluation du nombre d'équipements susceptibles d'être soumis au projet de modification

### 5 – 1 pour une saison donnée

	<i>Compétitions masculines</i>		<i>Compétitions féminines</i>	
Equipt.niv.national	( Pro A	14 clubs	Pro. A	14 clubs
	( Pro.B	14 clubs		
	( Nat. 1	14 clubs	Nat.	14 clubs
Equipt.niv inter-reg	( Nat. 2	36 clubs	Nat. 2	36 clubs
	( Nat. 3	96 clubs	Nat. 3	96 clubs
Equipt.niv. régional	( Reg.	23 clubs	Rég	23 clubs
Equipt. niv.départal	( Dép.	95 clubs	Dépt	95 clubs

### 5-2 sur une période de 10 ans ( changement éventuel de niveaux )

On ne prendra en compte que les mouvements ascendants, puisqu'ils sont seuls à générer des exigences accrues.

<i>Compétitions masculines</i>		<i>Compétitions féminines</i>	
Pro. B	2 clubs		
Nationale	16 clubs	Nationale	1 clubs
Régionale	23 clubs	Régionale	23 clubs
Départementale	95 clubs	Departementale	95 clubs
	_____		_____
Total / saison	136 clubs	Total / saison	119 clubs

Encore conviendra-t-il de pondérer ces chiffres établis pour les mouvements générés par les compétitions d'une saison, puisque:

- d'une part, les statistiques font apparaître que de nombreux clubs sont soumis à des mouvements de navettes ascendants et descendants, et que seul le premier mouvement ascendant déclenche un ajustement .
- d'autre part, nombre de clubs figurent parallèlement dans les compétitions masculines et féminines, donc seulement celles des deux qui pratiquent au meilleur niveau sont susceptibles de déclencher la nécessité de mise en conformité.

## 6 .Evaluation des conséquences financières

### 6-1 Coût d'investissement

#### - *Modification des tracés au sol :*

Les trois éléments additionnels : zones d'échauffement prolongation de la ligne d'attaque, ligne de restriction des entraîneurs sont à peine chiffrables ( environ 100 € fourniture et main d'œuvre ) et peuvent être effectués par les services techniques des communes concernées sans faire appel à une entreprise extérieure.

Néanmoins, pour répondre à un souhait exprimé lors de notre présentation devant la CEFRES, nous avons fait chiffrer cette prestation par un poseur agréé du fabricant GERFLOR. Elle s'élève à 450 € HT .

Dans le cas où cette intervention serait effectuée, en même temps que les nouveaux tracés du Basket, le coût devrait en être considérablement abaissé, dans la mesure où dans le devis ci-dessus, le déplacement pèse plus lourd que la prestation elle-même

#### - *Tableaux d'affichage \**

Dans la majorité des cas, s'agissant des salles existantes, la modification portera sur l'addition d'un module électronique complémentaire permettant d'indiquer le score des sets antérieurs ( en plus du set en cours ) et dans les salles à vocation internationale de deux autres modules indiquant le nom, en clair, des équipes ( et non plus ;: *locaux - visiteurs*) ainsi que le nombre de changement de joueurs.

### Coûts estimés

- Il convient d'abord de s'assurer de la nature de l'équipement existant, s'il s'agit de panneaux à segments électromagnétiques, il y a peu de chances qu'il y ait une possibilité d'évolution, ce type de matériel n'étant pratiquement plus fabriqué ( particulièrement chez BODET )

Dans cette hypothèse, et si les niveaux de compétition l'exigeaient, les prix de matériel de nouvelle génération sont les suivants ( Prix du neuf, fournis- posés)

➤ <i>Niveau départemental</i>	:	3.800,00 € HT
➤ <i>Niveau régional et national</i>	:	5.000,00 € HT:
➤ <i>Niveau international</i>	:	10.000,00 € HT

En revanche dans le cas de panneaux d'affichage lumineux à leds CMS, des modules additionnels sont possibles :

- Affichage des sets précédents : coût du module : 2.500,00 HT  
pupitre additionnel 450,00 HT  
forfait instal / maint 520,00 HT
- Affichage du nombre de changements de joueurs  
Intervention sur le logiciel du pupitre 46,00 HT

### *Podiums d'arbitre*

Il existe de nombreux modèles disponibles sur le marché dont le coût s'échelonne de 250 € à 1000 €

Si dans un proche avenir , la Fédération Française de Volley-ball devait établir des règles plus précises dans ce domaine, cela ferait l'objet d'une notice d'impact spécifique.

### 6-2 Coût de fonctionnement

Les tracés ne génèrent aucun coût de fonctionnement, non plus que les podiums d'arbitre. Quant à la consommation électrique des modules additionnels des panneaux d'affichage, elle est marginale

## **7. Conséquences urbanistiques et environnementales**

La réduction du niveau d'éclairage garanti à 750 lux par rapport à ceux actuellement demandés ( de 1000 à 1500 lux ) par nos règlements pour les compétitions internationales : Coupes d'Europe des Clubs, Tournois de Qualification aux Championnats d'Europe et du Monde ainsi que les phases finales de ces mêmes compétitions, peuvent générer des économies d'énergie.

Encore convient-il de noter que pour maintenir, dans le temps, un niveau d'éclairage uniforme et constant de 750 lux, il est nécessaire d'avoir une puissance installée largement supérieure pour tenir compte du cycle de vieillissement des ampoules et de leur empoussiérage, susceptible de leur faire perdre 20% d'efficacité .

La bonne solution technique consistant à installer une puissance supérieure à la norme moyenne prévue et à la doter d'un système de gradation des flux , permettant de s'adapter aux évènements exceptionnels et de se préserver, plus quotidiennement, contre la perte d'intensité due au vieillissement

Sinon, l'économie réalisée est sensiblement proportionnelle à l'écart des niveaux d'éclairage (à titre d'exemple, le passage de 1000 à 750 lux représente une économie potentielle de 25% )

Les autres modifications sont sans effet sur l'urbanisme et l'environnement

## 8. Délais de mise en conformité

### a ) les tracés additionnels

Ils constituent une incidence très limitée . Ils sont exigibles

- prioritairement, dans les salles des clubs professionnels, susceptibles, en fonction de leurs résultats, d'être appelés à disputer les Coupes d'Europe des Clubs.

Cela concerne chaque saison cinq clubs masculins et cinq clubs féminins de l'élite professionnelle ( Ligues A ) . Ce qui signifie que pratiquement toutes les salles de Ligue A Masculine et Féminine ont déjà été traitées

Dans un esprit consensuel, nous suggérons de profiter des étapes de la mise en conformité des marquages du Basket pour intégrer ces tracés additionnels, là où ils ne figurent pas déjà. A savoir :

- ❖ **01/09/2013 : Ligue A Masculine et Féminine**
- ❖ **01/09/2014 : Ligue B Masculine, Excellence Féminine, Nationales 1**
- ❖ **01/09/2015: Nationales 2 et 3**

Dans la réalité des faits, la date du 1<sup>er</sup> septembre 2013 ( Ligues A Masculine et Féminine) ne constitue pratiquement plus une réelle date de référence .

De même, la date proposée du 1<sup>er</sup> septembre 2014 risque fort d'être devancée. en cas d'accession en division supérieure.

**En tout état de cause, nous rappelons, une fois encore, que ces tracés peuvent être proposés, en solution d'attente, avec des adhésifs**

### B ) les tableaux d'affichage

La mutualisation avec les autres disciplines va de soi

Le frein à l'amélioration des prestations déjà installées réside, comme il a été dit plus haut , dans l'évolution de la technologie qui ne permet pas de coupler les matériels électro-mécaniques avec les nouveaux systèmes à leds

- ❖ **L'échéancier prévu pour le marquage au sol, s'applique également pour les tableaux d'affichage**

### c) les podiums d'arbitres

Ils sont déjà dans toutes les salles sous des présentations diverses, de qualité très inégale, proposées par les fabricants.

La Fédération Française envisage de se pencher sur ce type d'équipement, qui fera l'objet, le moment venu, d'une notice d'impact séparée.

## 9. Concertations préalables

La Fédération Française de Volley-ball a adressé copie de la première approche cette notice d'impact au associations nationales d'élus et aux fédérations utilisatrices des mêmes équipements sportifs.

### ➤ *Associations Nationales d'Elus :*

- Association des Maires de France.
- Assemblée des Départements de France.
- Association des Régions de France.
- Assemblée des Communautés de Communes
- Association Nationales des Elus en charge du Sport
- Association Nationale des Directeurs et Intervenants des Installations des Services des Sports.

### ➤ *Autres fédérations Concernées*

- Fédération Française de Basket
- Fédération Française de Handball
- Fédération Française de Badminton
- Union Nationale du Sport Scolaire
- Fédération Française du Sport Universitaire
- Union Générale du Sport de l'Enseignement Libre
- Union sportive de l'Enseignement Primaire.
- U.FOLE.P
- FSGT.

### ➤ *Autres organismes*

- C.N.O.S.F.
- F.N.O.M.S.
- A.N.D.I.I.S.S.
- Sports et Territoires

A la suite de l'envoi du document initial et de la présentation devant la CERFRES lors de la réunion du 12 octobre 2010, des échanges de correspondances sont intervenus avec certaines associations, à savoir :

#### • *Notre courrier du 10 Décembre 2010*

- précisant le coût de la prestation de tracés, réalisée par une entreprise, alors que notre estimation première proposait une réalisation par les services techniques, quand ils existent
- proposant d'aligner la prestation sur le calendrier de mise en conformité du Basket , là où la nécessité des compétitions internationales ( Coupes d'Europe, notamment) ne l'a pas déjà imposée.

- *courrier de l'ANDES en date du 5 Janvier 2011*
  - demandant les compétitions concernées par ces modifications
  - nous incitant à la mutualisation des panneaux d'affichage
  - relativisant la présence de l'infirmierie et proposant son couplage avec le local anti-dopage
  
- *Notre courrier du 17 janvier 2011 :*
  - définissant la pyramide hiérarchique des divisions nationales ( professionnelles et amateurs )
  - proposant un ordre de priorité, sans précision de dates, en fonction de cette hiérarchie.
  - agréant le principe de la mutualisation des panneaux d'affichage
  - replaçant le problème de l'infirmierie et des sanitaires dans les vestiaires des nouvelles structures dans le cadre de l'amélioration de la qualité des équipements destinés à des niveaux élevés de compétition.
  
- *Courriel de l'AMF en date du 1<sup>Er</sup> Février 2011*
  - signalant la non-réception de notre courrier du 17 Janvier ( duplicata envoyé par retour )
  - reprenant la même position en ce qui concerne l'échéancier
  - prenant note du libre choix des podiums d'arbitrage
  
- *Courrier de l'ANDIIS en date du 6 Février 2011*
  - proposant d'aligner l'échéancier sur celui du Basket
  - rejetant la présence de sanitaires dans les vestiaires

Nous espérons que la nouvelle rédaction de cette note d'impact sera de nature à apaiser les réactions négatives.

*Choisy-le-Roi, le 3 Mai 2011*

## FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL - REGLEMENT DES SALLES

DESIGNATIONS	SALLE REGIONALE	SALLE NATIONALE	SALLE INTERNATIONALE	COMMENTAIRES
<i>Espace de jeu</i>	18 x 9 x 9 m	18 x 9 x 9 m	18 x 9 x 12,5 m	Terrain proprement dit
<i>Espace d'évolution</i>	28 x 15 x 9 m	34 x 19 x 9 m *	34 x 19 x 12,5 m *	* Champ de jeu délimité par les panneaux publicitaires
<i>Espace de compétition</i>	32 x 19 x 9 m	40 x 25 x 9 m	40 x 25 x 12,5 m	Espace libre de toute entrave ( de siège à siège )
<i>Niveau d'éclairage</i>	500 lux	750 lux	750 lux	cf. Norme Européenne NF-EN 12193
<i>Température minimum</i>	12° c	12° c	12° c	Volley:compét nation. 10°c compét. Internationales 16 °c
<i>Vestiaires Joueurs</i>	4 x 16 places	4 x 16 places	4 x 16 places	
<i>Vestiaires arbitres</i>	2 x 2 places	2 x 3 places	2 x 3 places	
<i>Sanitaires joueurs et arbitres</i>	intégrés dans vestiaires	intégrés dans vestiaires	intégrés dans vestiaires	Pour les nouvelles salles, ou en cas de rénovation complète
<i>Local anti-dopage</i>	Espace non dédié mais organisé de telle sorte qu'un contrôle soit valide	Espace dédié	Espace dédié	
<i>Infirmier / poste de secours</i>	exigée	exigée	exigée	
<i>Support du Sol</i>	NF P - 90-202	NF P - 90-202	NF P - 90-202	
<i>Revêtement de sol</i>	NF EN 14-904	NF EN 14-904	NF EN 14-904	
<i>Poteaux de Volley</i>	NF EN 1271	NF EN 1271	NF EN 1271	
<i>Tableau d'affichage électronique</i>	exigé	exigé	exigé	le nombre d'informations est évolutif avec le niveau de la compétition
<i>Chaise d'arbitre</i>	exigée	exigée	exigée	
<i>Sonorisation</i>	mobile possible	fixe	fixe	
<b>FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL - RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX SALLES</b>				
<i>Positions équipées en tribunes</i>	---	oui	oui	Tablette + électricité + internet
<i>Salle de presse</i>	---	oui	oui	

## DEFINITION DES EXIGENCES

SALLES MULTISPORTS						
	<i>Départementale</i>	<i>Régionale</i>	<i>Inter-Régionale</i>	<i>Nationale</i>	<i>Européenne</i>	<i>Mondiale</i>
Espace de pratique		18 x 9 x 9 m	18 x 9 x 9 m	18 x 9 x 9m	18 x 9 x 12,5m	18 x 9 x 12,5m
Espace d'évolution	28 x 15 x (7/7) m	28 x 15 x (9x9) m	28 x 15 x (9x9) m	34 x 19 x ( 9/9 )m	34 x 19 x (12,5/12,5 )	34 x 19 x (12,5/12,5 )
Esp. de compétition	28 x 17 x ( 7/7/3)m	32 x 19 x ( 9/9/3)	32 x 19 x ( 9/9/3)	40 x 25 x (9/9/3)m	40 x 25 x (12,5/12,5/3)m	40 x 25 x (12,5/12,5/3)m
Niv. de pratique	Départemental H & F	Régional H & F	National . 1 – 2 – 3 H & F	Pro.A & B. M / Pro.A.F Coupes d'Europe	Championnat d'Europe Finale Coupe d'Europe	Champt du Monde Jeux Olympiques
Nat.revêtement	NF EN 14904	NF EN 14904	NF EN 14 904	NF EN 14904	NF EN 14904	NF EN 14904
Nat.sol support	NF P 90 - 202	NF P 90 - 202	NF P 90 - 202	NF P 90 - 202	NF P 90 - 202	NF P 90 - 202
Niv. éclairement	500 lux	500 lux	500 lux	750 lux	750 lux	750 lux
Tempér. minimale	12 °C	12 °C	12 °C	12 °C	16 ° C	16 ° C
Vestiaires joueurs	4 x 16 pl	4 x 16 pl	4 x 16 pl	4 x 16 pl	4 x 16 pl	4 x 16 pl
Vestiaires arbitres	18 x 9 x 7 m	2 x 2 pl	2 x 2 pl	2 x 3pl	2 x 3pl	2 x 3pl
Local anti-dopage	exigé	exigé	exigé	exigé	exigé	exigé
Poteaux & filet	NF EN 1271	NF EN 1271	NF EN 1271	NF EN 1271	NF EN 1271	NF EN 1271
Chaise d'arbitre	exigée	exigée	exigée	exigée	exigée	exigée
Tableau d'affichage électronique <i>noms des équipes score set en cours rés.sets précédents temps morts changmt. joueurs</i>	recommandé	recommandé  exigé  recommandé	exigé  exigé  exigé	exigé  recommandé exigé recommandé exigé recommandé	exigé  exigé exigé exigé exigé	Exigé  exigé exigé exigé exigé

**CORRESPONDANCE DES SALLES AVEC NIVEAUX DE PRATIQUE**

<b>SALLES MULTISPORTS</b>						
	<i>Départementale</i>	<i>Régionale</i>	<i>Inter-Régionale</i>	<i>Nationale</i>	<i>Européenne</i>	<i>Mondiale</i>
Niveaux de pratique	Départemental H & F	Régional H & F	National 1 – 2 – 3 H & F	Pro.A &.B. M Pro.A.F Coupes d'Europe	Championnat d'Europe Finale Coupe d'Europe	Champt du Monde Jeux Olympiques



## **PREAMBULE**

### **A LA NOTICE D'IMPACT**

**\* \* \***

A la suite des différentes réunions de la CERFRES , il a été convenu que l'échéancier de mise en place des nouvelles dispositions serait calqué sur celui de la Fédération Française de Basket-Ball ( cf article 8 de la présente note )

Par ailleurs, dans le cas d'une accession en division supérieure, impliquant une mise en place accélérée des nouvelles dispositions, à partir du début de la saison ( septembre de l'année « n » en cours ), il est admis que pour des raisons de gestion de budgets des municipalités, basés sur l'année calendaire civile, les aménagement soient réalisés au cours de l'année « n+1 ».

*F.F.V.B 3 Mai 2011*